

# OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE

## INFORMATION AUX PORTEURS

Vous êtes porteur de parts de l'organisme de placement collectif en immobilier BNP Paribas Diversipierre (ci-après l'« OPCI »), géré par BNP Paribas Real Estate Investment Management France (ci-après la « Société de Gestion »), et nous vous remercions de votre confiance.

**La Société de Gestion vous informe des modifications suivantes concernant l'OPCI, avec effet au 22 avril 2026 (date de l'assemblée générale extraordinaire) :**

### MODIFICATIONS RELATIVES AUX OUTILS DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2009/65/CE (concernant les OPCVM) et la directive 2011/61/UE (concernant les FIA), un OPCI est tenu de sélectionner au moins deux outils appropriés de gestion de la liquidité.

Afin de se conformer à ces nouvelles exigences réglementaires, la Société de Gestion a décidé de mettre à jour les mentions relatives aux outils de gestion de la liquidité :

- **Une mesure de plafonnement des remboursements (« Gates ») ;**
- **Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« Swing Pricing »).**

*Les modalités sont détaillées dans le prospectus.*

Les autres caractéristiques de l'OPCI demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'auront pas d'impact sur l'objectif de gestion, le profil rendement/risque ou les frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) de votre OPCI.

La documentation réglementaire actualisée de l'OPCI (DIC, prospectus, statuts) est disponible sur le site internet : [www.reim.bnpparibas-am.com](http://www.reim.bnpparibas-am.com), ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur concernant vos placements.



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**